

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION AVEC LE FESTI'VAL DE MARNE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 16 OCTOBRE 2019

DÉCISION N° AU-19-292 EN DATE DU 29 JUILLET 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 lvry-sur-Seine – pour l'organisation d'un concert de Jean-Louis Murat, le mercredi 16 octobre 2019, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros) Nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 lvry-sur-Seine – une convention pour l'organisation d'un concert de Jean-Louis Murat, le mercredi 16 octobre 2019, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190729-Imc1H6530H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/07/2019

Date de Publication : 29/07/2019

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190729-lmc1H6530H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/07/2019

Date de Publication : 29/07/2019